

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL
LIGUE DE WILAYA DE FOOT-BALL CHLEF

BULLETIN OFFICIEL

N° 24

SAISON 2016/2017

12/03/2017

LIGUE DE WILAYA DE FOOT-BALL CHLEF
CIA DES FONCTIONNAIRES

TEL – FAX : 027.77.39.83
Site Web : fwichlef.com

DESTINATAIRE

Monsieur :

.....

Bulletins Officiels Reçus

*** BO N° 23**

LRF Blida

« Remerciements »

COURRIER ARRIVEE:

LRF Blida : a/s notification de recours rencontre CRC * CSSK «Noté».

CLUB :

CRChaarire : a/s Rapport sur la rencontre «Noté».

COURRIER DEPART:

Radio Chlef

* **FAX** : a/s Désignation de la 20^{ème} journée de Championnat de Wilaya de Football de Chlef -SENIORS- Division Honneur et la 13^{ème} journée de la division Pré-Honneur

* **FAX** : a/s Résultats de la 19^{ème} journée de Championnat de Wilaya de Football de Chlef -SENIORS- Division Honneur et la 12^{ème} journée de la division Pré-Honneur

COMMISSION DE DISCIPLINE
BO N° 24 Saison 2016/2017 Séance du 06/03/2017
Membres Présents

HOCINE Mohammed Amin

Président

ARTICLE : 143 codes disciplinaire 2016

« Le Décompte des Sanctions, avertissement ou autres relève de la responsabilité Exclusive des clubs».

BILAN

Du 17/10/2016 au 06/03/2017

Désignations	Total
NOMBRE D'AFFAIRES	189
AVERTISSEMENTS	562
EXPULSIONS	71
AMENDES	75
RESERVE	01
TERRAINS SANCTIONNES	01

La commission de discipline peut corriger en tout temps les fautes de calcul et autres erreurs manifestés

DIVISION HONNEUR

Affaire N° 181/CD/17 : Rencontre IRBOF x UROA « S » du 04/03/2017

JOUEURS AVERTIS :

- BENDJEDAT Youcef lic N° 120007 UROA AJ
- ZIDANE Hicham lic N° 120024 UROA AJ

Affaire N° 182/CD/17 : Rencontre CRC x CRBZ « S » du 03/03/2017

JOUEURS AVERTIS :

- FODIL Abderahmane lic N° 070023 CRC JD
- ELKHEDIME Zahreddine lic N° 070014 CRC AJ
- TABACHE Mustapha lic N° 060016 CRBZ JD
- MESSADIA Charif lic N° 060020 CRBZ JD

Affaire N° 183/CD/17 : Rencontre USBB x CRG « S » du 04/03/2017

JOUEURS AVERTIS :

- KOUADRI SAMEUT Mohammed Amine lic N° 110021 CRC 1 match ferme CD
- **Amende: Mille Dinars (1.000 DA) au Club USBB ART 102/RG/FAF**
- GALFOUT Tarik lic N° 110023 USBB AJ
- DJILALI SAOU Khalid lic N° 140016 CRG AJ
- DAHOU Zakarya lic N° 140028 CRG AJ

Affaire N° 184/CD/17 : Rencontre ESF x CSSK « S » du 04/03/2017

JOUEURS AVERTIS :

- CHAHRAOUI Oussama lic N° 020004 ESF AJ
- MEHADJI Abdel lic N° 020009 ESF JD
- HAMMADI Omar lic N° 020024 ESF AJ
- TAHAR BELKACEM Abdelghani lic N° 090004 CSSK JD
- SALHI Khalil lic N° 090009 CSSK AJ
- ABDI Abdelmadjid lic N° 090011 CSSK JD

Affaire N° 185/CD/17 : Rencontre FCBB x ASO.B « S » du 03/03/2017

JOUEURS AVERTIS :

- BOUTBEL Rachid lic N° 050002 ASO.B AJ
- ABDELLAH Abdelmadjid lic N° 050026 ASO.B JD
- KOBZILI Oussama lic N° 050011 ASO.B AJ
- ABDI Maamar lic N° 050005 ASO.B AJ
- BERRICHE Kamel lic N° 010018 FCBB JD
- BALAOUAT Kamel lic N° 010009 FCBB AJ
- MEZARA Abdelkader lic N° 010004 FCBB AJ

Affaire N° 186/CD/17 : Rencontre WRHB x IRBOF « S » du 07/03/2017

JOUEURS AVERTIS :

- KASSOUL Khalil lic N° 040014 WRHB AJ
- BELKACEMI Khayreddine lic N° 040002 WRHB AJ
- ZARARKA Zakarya lic N° 130009 IRBOF JD

DIVISION PRE-HONNEUR

Affaire N° 187/CD/17 : Rencontre JSBOD x MOF « S » du 03/03/2017

JOUEURS AVERTIS :

- BOUNOUA Mohamed Amine lic N° 170029 MOF AJ

Affaire N° 188/CD/17 : Rencontre IRBS x CMT « S » du 03/03/2017

JOUEURS AVERTIS :

- LABDI Mohamed Amine lic N° 210008 IRBS JD
- SAMEUT BOUHAÏK Abdelheq lic N° 210042 IRBS JD
- TOUAÏBIA Sid-Ali lic N° 230006 CMT AJ
- HAÏDOUR Amine lic N° 230046 CMT AJ

CATEGORIE JEUNES

Affaire N° 189/CD/17 : Rencontre ASO.B x ACA « U-20 » du 04/03/2017

EXPULSION:

- HAMMOUDI Abdelheq lic N° 100037 ACA 02 matchs de suspension pour injure envers Officiels.
- **Amende: sept mille dinars (7.000 DA) au Club ACA ART 100/RG/FAF**

DIRECTION DES ARBITRES DE WILAYA
BO N° 24 Saison 2016/2017 - Séance du : 06/02/2017

Membres Présents

M.CHAHED Mhamed Président DAW, Chargé de la Désignation des arbitres
M.BELBACHIR Nouredine Chargé de la formation et suivi des arbitres
M.BOURIAH Elhadj Membre
M.CHERIF ZEATERI Maamar Secrétaire

ORDRE DU JOUR

- ✓ Courrier
- ✓ Désignations Arbitres

NOMBRES		
TESTS PHYSIQUES		03
CAUSERIES		07
JOURNEE HONNEUR	(SENIORS)	19^{ème}
JOURNEE PRE-HONNEUR	(SENIORS)	12^{ème}
RENCONTRE HONNEUR	(SENIORS)	133
RENCONTRE PRE-HONNEUR	(SENIORS)	36
JOURNEE HONNEUR	(JEUNES)	13^{ème}
JOURNEE CATEGORIE	(U-13) GROUPE A	03^{ème}
JOURNEE CATEGORIE	(U-13) GROUPE B	02^{ème}
RENCONTRE HONNEUR	(JEUNES)	468
RENCONTRE CATEGORIE	(U-13)	18
DESIGNATIONS DES ARBITRES HONNEUR	(SENIORS)	399
DESIGNATIONS DES ARBITRES PRE-HONNEUR	(SENIORS)	180
DESIGNATIONS DES ARBITRES HONNEUR	(JEUNES)	468
DESIGNATIONS DES ARBITRES CATEGORIE	(U-13)	18

* La DAW a procédé à l'analyse des feuilles des Matches du championnat Honneur de la 19^{ème} journée du 03-04/03/2017 du championnat Honneur Catégorie Seniors et la 12^{ème} journée du 03-04/03/2017 du championnat Pré-Honneur catégorie séniors.

Désignation des Arbitres

* La DAW a procédé à la désignation des arbitres pour la 20^{ème} journée de Championnat Honneur Catégories Seniors et la 13^{ème} journée de Championnat Pré-Honneur Catégories Seniors.

DIVISION HONNEUR SENIORS 19^{ème} Journée 03-04/03/2017

ACA	x	JSCS	01	x	00
IRBOF	x	UROA	00	x	04
FCBB	x	ASO.B	00	x	01
CRC	x	CRBZ	02	x	03
USBB	x	CRG	01	x	01
ESF	x	CSSK	01	x	00
NRK	x	WRHB	00	x	03
EXEMPT					

MISE A JOUR DIVISION HONNEUR SENIORS 18^{ème} Journée 07/03/2016

WRHB	x	IRBOF	02	x	04
------	---	-------	----	---	----

DIVISION HONNEUR SENIORS 12^{ème} Journée 03-04/03/2016

IRBS	x	CMT	00	x	01
JSBOD	x	MOF	01	x	00
JSBH	x	USFA	00	x	03
EXEMPT		CRHB			

CATEGORIE JEUNES 13^{ème} Journée 03-04/03/2017 GROUPE A

CATEGORIES			U-20		U-17		U-15	
IRBS	x	ESF	01	05	00	05	00	03
JSBOD	x	WRHB	04	01	00	01	01	03
ASO.B	x	ACA	03	00	00	02	00	00
USFA	x	FCBB	-	-	-	-	-	-
EXEMPT		IRBOF						

CATEGORIE JEUNES 13^{ème} Journée 03-04/03/2017 GROUPE B

CATEGORIES			U-20		U-17		U-15	
CSSK	x	CRHB	08	00	06	01	04	01
CMAM	x	CRG	00	04	02	00	00	05
USBB	x	MOF	00	00	02	06	00	01
MCH	x	UROA	04	02	02	01	02	02
EXEMPT		JSCS						

CATEGORIE JEUNES 13^{ème} Journée 03-04/03/2017 GROUPE C

CATEGORIES			U-20		U-17		U-15	
NRK	x	CRBZ	02	01	04	00	00	01
NSZ	x	CMT	00	03	00	03	00	03
CRC	x	DSG	05	00	02	03	02	02
JSBH	x	CFJTT	00	03	00	03	00	03
EXEMPT		CRBSA						

CATEGORIE U-13 GROUPE A 03^{ème} Journée 03-04/03/2017

ASTZ	x	CFJTT	02	x	01
IRHB	x	FJTAC	00	x	02
NROF	x	CRBB	05	x	01
ASO.A	x	MCBOS	02	x	01

CATEGORIE U-13 GROUPE B 02^{ème} Journée 03-04/03/2017

ESF	x	ESMC	01	x	03
MBC	x	CFJTB	00	x	04
CSZ	x	IRBOF	03	x	03
EXEMPT		AWSC			

DESIGNATION

DIVISION HONNEUR

21^{ème} Journée : 17-18/03/2017

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
M.SAHLI		ESF * CRBZ				
KARIMIA		CSSK * ASO.B				
KALOUL		NRK * IRBOF				
BENAIRIA		FCBB * UROA				
CHETTIA		ACA * WRHB				
BOUKADIR		USBB * CMAM				
TENES		CRC * JSCS				
EXEMPT		CRG				

DIVISION PRE-HONNEUR

14^{ème} Journée : 17-18/03/2017

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
TENES		CMT * MOF				
H.SALEM		USFA * IRBS				
O.SLY		CRHB * JSBOD				

CATEGORIE JEUNES

15^{ème} Journée: 17-18/03/2017

GROUPE A

LIEUX	RENCONTRES	C	HEURE	DATES	ARBITRE
H.SALEM	USFA * ASO.B	U-20/17/15	9H -11H-14H		
SENDJAS	IRBS * ACA	U-20/17/15	9H -11H-14H		
O.DROU	JSBOD * FCBB	U-20/17/15	9H -11H-14H		
O.FARES	IRBOF * ESF	U-20/17/15	9H -11H-14H		
EXEMPT	WRHB				

GROUPE B

LIEUX	RENCONTRES	C	HEURE	DATES	ARBITRE
KARIMIA	CSSK * CMAM	U-20/17/15	9H -11H-14H		
BOUKADIR	USBB * CRG	U-20/17/15	9H -11H-14H		
HEDJADJ	MCH * CRHB	U-20/17/15	9H -11H-14H		
SOBHA	JSCS * MOF	U-20/17/15	9H -11H-14H		
EXEMPT	UROA				

GROUPE C

LIEUX	RENCONTRES	C	HEURE	DATES	ARBITRE
KALOUL	NRK * CRC	U-20/17/15	9H -11H-14H		
HERANFA	NSZ * DSG	U-20/17/15	9H -11H-14H		
HERANFA	JSBH * CRBZ	U-20/17/15	9H -11H-14H		
S.AKKACHA	CRBSA * CMT	U-20/17/15	9H -11H-14H		
EXEMPT	CFJTT				

CATEGORIE U-13

05^{ème} Journée : 17-18/03/2017

Groupe A

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
BENAIRIA		ASTZ * NROF				
O.CHLEF		ASO.A * CRBB				
M.SAHLI		IRHB * MCBOS				
M.SAHLI		FJTAC * CFJTT				

CATEGORIE U-13

04^{ème} Journée : 17-18/03/2017

Groupe A

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
CHETTIA		MBC * CSZ				
M.SAHLI		ESF * IRBOF				
H.SALEM		ESMC * AWSC				
EXEMPT		CFJTB				

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL

LIGUE REGIONALE DE FOOT-BALL DE BLIDA

SIEGE SOCIAL : 03, RUE ALI SOLTANI, 09500 BLIDA

Rét : 1798 /SG/LRFB/2017.

FAX OU TELEEX

F.A.F. Ligue de Football Club

ARRIVEE

N° 020 le 05/03/17

EXPEDITEUR	C.R.	URGENT
DESTINATAIRE (S) : Mr. Le Président de la Ligue de wilaya de football de CHLEF		
TEXTE : RECOURS N° 03		

Honneur vous informer de la décision prise par la commission de recours de l'affaire citée ci-dessous :

Recours du club CSSK à l'encontre d'une décision de la commission de discipline de L.W.F. de CHLEF. Affaire n° 01 parue sur BO n° 22 du 26/02/2017.

En la forme : recevable

Au fond : infondé

- Attendu que, le réclamant interjette un recours au motif que la décision prise par la commission de discipline de L.W.F. de CHLEF, concernant les réserves de la recevable CRC/CSSK est injuste.
- Attendu que l'examen des pièces versées au dossier (feuille de match et lettre de réclamation), montrent clairement que les réserves du club CSSK sont énoncées en la forme.
- Attendu que l'article 86 du championnat de football amateur des divisions honneur et pré-honneur précise bien que « Pour poursuivre leur cours et être soumis à la commission de discipline, les réclamations doivent être précédées de réserves nominées et motivées (sanction, numéro d'affaire et la saison sportive).

Par tous ces motifs, la commission de discipline de L.W.F. de CHLEF a fait mal usage application de la réglementation.

PAR AILLEUR, AU FOND

- Attendu que l'article 85 alinéa 4 du règlement du championnat de football amateur édition 2016 stipule « Si la forme n'est pas respectée, l'organe judiciaire prononçant l'irrecevabilité doit statuer sur le fond, s'il y a lieu, afin de ne pas laisser persister l'irrégularité dans la participation du joueur mis en cause ou une éventuelle violation des règlements. Le joueur et le club fautif sont sanctionnés conformément aux dispositions prévues par le présent règlement. »

• **Attendu que cette infraction est assimilée comme infraction découverte par la Ligue est passible des sanctions prévues par l'article 96 du règlement du championnat de football amateur édition 2016.**

• **Attendu que le joueur EL MAMRI Yassine Lic 070024 a écopé d'une série d'avertissements durant la phase retour comme suit :**

1^{er} avertissement : Match CRC/CRG « Seniors » du 28/10/2016

Affaire 11 BO N° 06 pour Jeu dangereux

2^{eme} avertissement : Match CRC/CMAM « Seniors » du 11/11/2016

Affaire 26 BO N° 08 pour Anti jeu

3^{eme} avertissement : Match NRK/CRC « Seniors » du 16/12/2016

Affaire 74 BO N° 13 pour Jeu dangereux

4^{eme} avertissement : Match CRC/CCBB « Seniors » du 30/12/2016

Affaire 112 BO N° 15 pour Anti jeu

• **Attendu que les deux rencontres suivantes : du 06/01/2017 et du 14/01/2017 ont été arrêtées avant leur durées réglementaires, ces derniers ne peuvent être intégrés dans le décompte de la peine comme précise l'article 74 annexé au règlement du championnat de football amateur édition 2016. Un joueur, frappé de suspension pour un nombre de matchs déterminés, ne peut faire intégrer dans le décompte de sa peine, les matchs de son équipe ayant fait l'objet d'un forfait remis ou arrêtés avant la fin de la durée réglementaire ou reportés.**

• **Attendu qu'en participant à la rencontre suivante CRC/ESSK seniors du 17/02/2017, le joueur a enfreint l'article 103 du règlement du championnat de football amateur édition 2016 « tout joueur ayant reçu quatre (04) avertissements au cours des rencontres jouées dans une catégorie d'équipe est automatiquement suspendu du match ferme pour la rencontre qui suit le quatrième (04^{eme}) avertissement. La sanction doit être purgée dans la catégorie d'équipe dans laquelle il a reçu les quatre (04) avertissements. »**

• **Attendu que le joueur a participé à la rencontre CRC/ESSK seniors du 17/02/2017, objet des réserves, en étant toujours sous le coup de la suspension**

• **Attendu qu'en participant à la rencontre sus citée le joueur encourt les sanctions prévues par l'article 96 du règlement du championnat de football amateur édition 2016 « En l'absence de toute réserve, l'inscription sur la feuille de match et/ou la participation d'un joueur suspendu ou en fraude sur l'état civil découverte par la ligue ou portée à sa connaissance est sanctionnée comme suit :**

- Match perdu (annulation des points gagnés sans les attribuer à l'équipe adverse) pour le club CRC;
- Quatre (04) matchs de suspension ferme en sus de la sanction initiale au joueur EL MAMRI Yassine - CRC Lic 070024;
- Six (06) mois ferme de suspension de toute fonction officielle pour le club CRC;
- Amende de trente mille (30.000 DA) dinars au club CRC.

Mme. Laroua Bouazza (burles)

TELIDF

FAX NO. : 025213045

12 Jan 2005 03:38 P3

DATE DEPOT

VISA DU SECRETAIRE GENERAL

DATE D'ENVOI 08 MARS 2017



Mr. B. SINDJI

TEL (STD) 025 21 30 60

FAX 025 21 30 45